

Règlement Intérieur de l'École de JUROQUES

*Les cours commencent le matin à 8h45 et l'après-midi à 13h30.

La classe du matin finit à 12h00, celle de l'après-midi à 16h15.

La garderie commence le matin à 7 H 00 jusqu'à 8 H 35 et le soir de 16 H 15 à 18 H 30.

***La surveillance des élèves devient effective 10 minutes avant les heures d'ouverture, soit 8h35 le matin et 13h20 l'après-midi.**

*La barrière n'est ouverte qu'à partir de 8h35.

*Défense absolue est faite aux élèves de pénétrer dans la cour ou dans les locaux avant l'heure fixée même si les portes sont ouvertes ainsi qu'après 16 H 15 **même en cas d'oubli d'affaires.** (Les enseignants se dégagent de toutes responsabilités).

*Rangement des vélos à l'emplacement réservé à cet effet.

*Le stationnement des voitures doit se faire sur le parking de l'école.

***Les élèves sont tenus de se présenter à l'école dans un état de propreté convenable (cheveux, ongles, mains, vêtements...), sans maquillage ni tatouage et dans une tenue adaptée. Pour les chaussures, pas de semelles compensées ni de chaussures lumineuses. Pas de dos nus ni de vêtements laissant apparaître le nombril. Il en est de même pour les boucles d'oreilles pendantes et les colliers. Les élèves doivent être en classe sans foulard, casquette ou bonnet. Les écharpes étant dangereuses, elles sont interdites. Le tour de cou est à privilégier.**

*Il est interdit d'amener et d'utiliser des appareils multimédias et des consoles de jeux à l'école.

*L'école décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou de détérioration d'objets de valeur portés par les enfants. Tout objet pointu est interdit (hors matériel scolaire).

*Tout livre (de classe ou de bibliothèque), matériel perdu ou détérioré devra être remplacé ou remboursé par la famille.

***L'achat du petit matériel reste à la charge des familles (stylos, feutres, crayons, règles, gommes, colle...).**

*Les parents qui souhaitent rencontrer les enseignants peuvent le faire après avoir pris rendez-vous avec ceux-ci. **Les rendez-vous ne pourront être acceptés que dans la mesure où ils ne gênent pas les heures d'enseignement et les obligations extérieures des enseignants.**

***Toute absence ou retard devra être signalé le jour même. Les parents devront en faire connaître le motif par écrit via l'ENT.**

*En cas de retard, l'enfant devra être accompagné jusqu'à la porte de l'école.

*Les seuls motifs d'absences reconnus valables sont : maladie, événements familiaux importants. Ces derniers ne pourront être évoqués qu'à titre exceptionnel.

*Aucun élève ne peut quitter l'école avant l'heure de la sortie sans une demande d'autorisation écrite des parents. Dans ce cas, les parents ou le représentant légal, devront venir chercher l'enfant dans sa propre classe et signer l'autorisation de sortie anticipée.

*Tous les déplacements collectifs aussi bien à l'intérieur ou à l'extérieur des locaux s'effectueront obligatoirement en rang.

*Interdiction sera faite aux élèves de séjourner en classe durant les récréations (sauf autorisation de l'enseignant ou demande des parents pour raison de santé).

- *Toute dégradation faite au mobilier ou aux locaux sera réparée par son auteur ou son assurance.
- *Tout enfant qui se blessera, même légèrement, devra prévenir son maître, sa maîtresse ou le personnel communal qui en informera la famille en cas de nécessité.
- *Les sucettes et bonbons sont interdits sauf aux anniversaires.
- *Le goûter du matin doit être apporté **en petite quantité : 1 fruit ou une compote. Pas de confiseries.**
- *Les élèves de maternelle seront remis uniquement à une personne majeure et sur présentation d'une pièce d'identité.
- *Il est interdit de fumer ou de vapoter dans l'enceinte de l'école, d'y rentrer à vélo ou accompagné d'un animal.
- *Un enfant dont le comportement peut être dangereux pour lui-même ou ses camarades sera isolé de ceux-ci momentanément et sous surveillance.
- *Tout objet dangereux ou utilisé dangereusement sera confisqué.
- *Tous jeux extérieurs à l'école sont interdits.
- *Il est demandé aux parents de vérifier régulièrement la chevelure de leur enfant et de la traiter contre les poux si besoin est.
- *Les médicaments pour maladies chroniques sont conservés à l'école avec le PAI.
- *L'école, les parents et les élèves s'engagent à respecter **la Charte Internet et la charte de la laïcité** ci-jointes.

Les manquements à ce présent règlement et en particulier toute atteinte à l'intégrité physique ou morale des autres élèves ou des maîtres, pourront donner lieu à des réprimandes qui seront le cas échéant, portées directement à la connaissance des parents

Charte des élèves pour utiliser Internet à l'école de Jurques

-  J'utilise l'ordinateur en présence d'un enseignant pendant le temps de la classe et pour faire un travail scolaire.
-  Je suis responsable de ce que j'écris et de ce que je dis.
J'utilise un langage poli, sans grossièretés, injures ou mots méchants, et avec le souci de me faire comprendre.
-  Je ne donne pas d'informations sur moi ou ma famille (n° de téléphone, adresse...) sur mes goûts, quand j'utilise la messagerie, un forum ou le bavardoir, ou un formulaire de page web.
-  J'alerte le maître si je vois des pages qui me dérangent.
-  Je sais que toutes les fois où je vais sur internet, toutes les informations de ma navigation sont conservées et consultables.
-  Je respecte la loi sur la propriété des œuvres.
Je copie et j'utilise des textes, des images, des sons après avoir toujours demandé la permission à l'auteur ou j'indique la source sur mon document.

L'élève :

Le ... / ... / ...